



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

UKRAINE: LOI N° 815-IX PORTANT MODIFICATION DE CERTAINS ACTES LÉGISLATIFS
CONCERNANT LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES
DROITS RELATIFS AUX MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE ET DES
DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET LA LUTTE CONTRE
L'USAGE ABUSIF DE BREVETS

Membre présentant la notification	UKRAINE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi n° 815-IX portant modification de certains actes législatifs concernant le renforcement de la sécurité et de la protection des droits relatifs aux marques de fabrique ou de commerce et des dessins et modèles industriels et la lutte contre l'usage abusif de brevets
Objet	Marques de fabrique ou de commerce; dessins et modèles industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/UKR/20_5865_00_e.pdf https://ip-documents.info/2020/IP/UKR/20_5865_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/UKR/1

Brève description du texte juridique notifié

Cette loi introduit les modifications suivantes en ce qui concerne les marques de fabrique ou de commerce:

- clarification des motifs du refus de l'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce et de son invalidation;
- introduction de la possibilité d'enregistrer une marque de fabrique ou de commerce collective;
- clarification de la procédure d'octroi de la protection juridique aux marques de fabrique ou de commerce dans le cadre d'enregistrements internationaux (conformément au système de Madrid);

- renforcement des sanctions (pénalités) à l'encontre des atteintes aux marques de fabrique ou de commerce;

en ce qui concerne les dessins et modèles industriels:

- introduction de critères additionnels pour la protection des dessins et modèles industriels (caractère individuel);
- introduction de la possibilité d'une protection juridique des dessins et modèles industriels non enregistrés;
- fixation de la période totale de validité: 25 ans au maximum (au lieu de 15 ans);
- modification du type de document protecteur (certificat au lieu de brevet);
- établissement de la procédure d'opposition après délivrance pour l'annulation de certificats portant sur des dessins et modèles industriels devant la Chambre des recours (lutte contre l'usage dit "abusif" de brevets).

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, ukrainien
Entrée en vigueur	16 août 2020
Autre date	Adoption: 21 juillet 2020

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	23 septembre 2020
Autres renseignements	https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/816-20#
Organisme ou autorité responsable	Ministère du développement économique, du commerce et de l'agriculture de l'Ukraine

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.